



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE- ET- LOIR

Arrêté n °2014107-0002

signé par
Frédéric ROSE, Sous- Préfet de DREUX

le 17 Avril 2014

28 - Préfecture d'Eure- et- Loir
DRCL - Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité du conseil et du contrôle de légalité

Elections SDIS 2014- Liste des candidats au
comité consultatif départemental des sapeurs
pompiers volontaires du SDIS



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Service départemental
d'incendie et de secours

Pôle ressources humaines

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° 2014-

Élections 2014 – Liste candidats au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-31,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014064-0003 du 5 mars 2014 relatif au renouvellement des membres au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS ;

Vu l'avis de M. le président du conseil d'administration sur la date de dépôt à la préfecture de la liste des candidats,

Vu la liste présentée par l'UNION DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS D'EURE-ET-LOIR ;

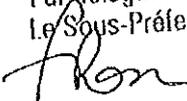
Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats au COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES est fixée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Sapeur 1 ^{ère} classe Marc COQUET	Sapeur 1 ^{ère} classe Cédric GLOTIN
Caporal-chef Bruno FOUCHARD	Caporal-chef Camal CHAROUF
Sergent-chef Jean-Pascal NICOL	Sergent Romain LINGET
Adjudant-chef Thomas BENOIT	Adjudant David CHABOCHE
Capitaine José BELTRAO	Lieutenant Christophe BRETON
Lieutenant Fabien LAIGO	Lieutenant Jean-Michel CERCEAU
Infirmier Gaëtan BADRÉ	Infirmière Véronique SEPTIER

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction du service départemental d'incendie et de secours, les centres de secours principaux, les centres de secours et les centres d'intervention du corps départemental et publié au recueil de la préfecture et au recueil du service départemental d'incendie et de secours.

CHARTRES, le 17 AVR. 2014
Le Préfet,
LE PRÉFET
Pour le Préfet empêché,
Par déléation,
Le Sous-Préfet,

Frédéric ROSE